

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 novembre 2007**

Délibération n° 2007-4518

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Subvention à l'association Lyonix - Convention 2008**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Allais

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 13 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brolquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Brillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Lai (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Brolquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pedrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Pallega, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Séance publique du 12 novembre 2007**Délibération n° 2007-4518**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à l'association Lyonix - Convention 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux économiques

L'enjeu du développement des technologies de l'information sur le territoire de la Communauté urbaine dans le domaine économique est triple. Il s'agit :

- d'améliorer la compétitivité des entreprises de l'agglomération grâce à un meilleur usage des technologies de l'information et de la communication,
- de créer les conditions favorables au développement des technologies de l'information et de la communication en tant que secteur d'activité sur le territoire,
- de promouvoir le pôle de compétitivité Imaginove.

Le développement des usages numériques dans les entreprises ainsi que les activités de service informatique dépendent de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). Pour compléter, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'accélérer le développement d'un nœud d'échange internet ou Global Internet eXchange (GIX) car il s'agit d'un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Pour les entreprises intervenant sur le marché des technologies de l'information et de la communication, mais aussi pour les grands consommateurs (collectivités locales, grandes entreprises), la présence d'un GIX entraîne une baisse importante des tarifs grâce à l'existence d'une place de marché qui stimule la concurrence.

Toutes les grandes villes européennes l'ont compris et possèdent un nœud d'échange internet : Barcelone, Milan, Turin, Manchester, Francfort, Munich, etc.

A ce jour, les neuf nœuds d'échange français du trafic internet sont à Paris. Cette situation favorise la concentration de l'internet français à Paris en termes de trafic, de nombre de sociétés et d'emplois associés.

Les coûts de la bande passante (débit théorique de l'accès Internet) sont ainsi entre deux et cinq fois plus faibles à Paris qu'à Lyon. Un hébergement internet à Lyon n'est donc pas compétitif malgré le coût plus faible de l'immobilier et des niveaux de salaires inférieurs à l'Ile de France.

Cette situation a donc entraîné la disparition des centres d'hébergement localisés dans l'agglomération lyonnaise. Elle favorise l'administration des serveurs par des sociétés parisiennes qui bénéficient d'une accessibilité directe aux centres serveurs et fragilise les sociétés locales dont les offres sont moins compétitives.

L'association Lyonix

Lyonix est le premier noeud d'échange de trafic Internet de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

Il permet aux opérateurs et aux prestataires de services Internet d'échanger du trafic en se raccordant sur ce point, évitant ainsi de passer par des infrastructures lointaines (Paris, Londres, Amsterdam ou même New York, etc.). Lyonix permet également à des sociétés lyonnaises d'acheter de la bande passante à moindre tarif : qu'il s'agisse de professionnels de l'Internet (opérateurs, hébergeurs, etc.) ou de grands consommateurs (collectivités locales ou grandes entreprises).

Le bilan du soutien accordé à Lyonix en 2006

L'association s'est dotée en 2006 de ressources humaines et d'équipements techniques nécessaires pour assurer une qualité de service professionnelle et pour aller chercher les nouveaux clients qui lui permettront un équilibre financier futur.

Ainsi, conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la convention 2006, Lyonix a proposé ses services à plus de 15 prospects (opérateurs télécoms, intégrateurs, cabinets de conseil, opérateurs) pour trois contrats signés en 2006 et d'autres qui devraient être conclus dans les mois à venir.

13 opérateurs et une entreprise sont désormais connectés : Renater, Accelance, Completel, Neuf, France Télécom, Isprod, Nnuméricable, Colt, Free, Tiscali, MWSP, Adeli, Interoute, TelecomItalia Seabone, Sanofi.

Le plan d'action 2008

Le programme d'action de Lyonix pour 2008 s'articule autour de trois types d'actions :

- le développement commercial de l'association reste une priorité pour l'année à venir avec en point de mire un équilibre financier permis par un nombre suffisant d'entreprises connectées (2009). L'objectif est de présenter la solution à plus de 40 entreprises (opérateurs et grands comptes) pour assurer la connection de 10 nouveaux clients à l'automne 2008,

- il est également proposé que Lyonix ait un rôle d'expertise technique dans le cadre de projets d'implantations d'entreprises nécessitant une approche pointue en matière de télécommunications. Cet accompagnement est aujourd'hui un plus pour l'agglomération dans la mesure où la qualité de l'offre télécoms fait partie des tous premiers critères de choix en matière de lieu d'implantation. Lyonix accompagnera, aux côtés de la Communauté urbaine et de l'Aderly (Association pour le développement de la région lyonnaise), deux à trois projets d'implantation par an,

- l'animation de la filière télécommunications à Lyon, qui représente une part importante de l'activité économique de l'agglomération (notamment en matière de taxe professionnelle avec plus de 3 % de la base brute et une progression de 35 % par an depuis 1997) et un secteur clé en termes de déploiements de nouvelles infrastructures. Pour contribuer au développement et à l'ancrage des entreprises de cette filière sur le territoire, il est proposé le lancement par Lyonix des TelDej. Les TelDej sont des rencontres d'affaires autour de déjeuners professionnels comptant environ 50 participants dans le but de permettre aux acteurs de mieux se connaître et de mettre en place des partenariats. L'objectif est d'assurer un TelDej tous les deux mois avec un sponsoring privé à chaque session pour prendre en charge une partie du coût de l'événement.

Enfin, il est à noter le lancement de Lyonix 2, le deuxième point de présence du GIX Lyonix situé au sein du 9NetCenter de Vénissieux. Tout comme Lyonix 1, Lyonix 2 permettra aux membres connectés de vendre et acheter du Débit Internet en toute flexibilité.

Le financement 2008

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 42 000 € pour accompagner le développement de l'association Lyonix en 2008.

Libellé	Recettes				Dépenses
	opérateurs et entreprises	Communauté urbaine	conseil régional Rhône-Alpes	total	total
développement du GIX	53 900	30 000	220 000	303 900	303 900
animation de la filière télécoms	6 000	4 000	0	10 000	10 000
accompagnement de projets d'implantation	0	8 000	0	8 000	8 000
total	59 900	42 000	220 000	321 900	

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Décide le versement d'une subvention d'un montant de 42 000 € à l'association Lyonix pour 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention d'application.

3° - La dépense correspondant à 42 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0877.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,